Employment and Immigration Canada
Emploi et Immigration Canada

Annuities Annual Report

1983-1984

Canada

85-6466/

Annuities Annual Report

1983-1984

PN. 102/84

Deputy Minister and Chairman
Employment and Immigration Canada

Sous-ministre et Président
Emploi et Immigration Canada

The Honourable Flora MacDonald
P.C., M.P.,
Minister of Employment and
Immigration
OTTAWA, Ontario

Minister:

On behalf of the Canada Employment and Immigration Commission, I have the honour to submit for the information of Parliament the Annual Report on Government Annuities, covering the period from April 1, 1983 to March 31, 1984.

The report is prepared in compliance with Section 18 of the Government Annuities Improvement Act.

Respectfully submitted,

Gaétan Lussier,
Chairman

Ottawa K1A 0J9

History

The Government Annuities Act, a milestone in Canadian legislation, came into force on September 1, 1908. It provided for the sale of deferred and immediate annuities to Canadians, either individually or under the terms of an employer pension plan, thereby encouraging Canadians to provide for their later years.

By the 1960's, other social benefit plans, such as Old Age Security, Guaranteed Income Supplement and Canada Pension Plan had been introduced and were gaining importance in providing Canadians with basic retirement income. This development, coupled with the increasing attractiveness of private pension plans, led to a steady decline in the sale of government annuities and brought about the Government's decision to disband the sales force in 1967.

Inflationary pressures in the 1970's, along with increasing interest rates, led the government to bring the rate of return on annuities closer to the rates available in the private sector. The Government Annuities Improvement Act of December, 1975 increased the interest rate to 7 per cent on annuities not yet in payment. Until then, the average rate of interest had been about 4 per cent. In addition, annuities in payment and those to mature in the future were enriched by a percentage increase related to the contractual rate of interest. The increases ranged from thirty-two per cent for contracts with an interest rate of 3 per cent, to ten per cent for contracts with a rate of 5¼ per cent. All increases were effective from April 1, 1975.

The Improvement Act formally ended the sale of government annuities and allowed the maximum annuity of $1,200 to be exceeded in order to accommodate annuity increases which resulted from the higher rate of return.

.../2

Workload Statistics

The Annuities Branch continues to administer government annuity contracts now under payment and those to come under payment in future years. Since 1908, about 553,000 individual contracts and group certificates have been issued. The majority of these (namely 316,200) have since then, expired, terminated or otherwise been refunded by the Annuities Branch. As of March 31, 1984, about 88,700 individual contracts and group certificates were still in a deferred payment status, while 148,130 were under payment. Annuities under payment were held during the fiscal year by nearly 123,600 annuitants who received approximately 1.5 million cheques. The following table provides a schedule of dates at which annuities not yet under payment are slated to mature.

	Deferred Individual Contracts	Deferred Group Pension Certificates	Total
Before April 1, 1984	293	285	578
April 1, 1984 - March 31, 1985	1,945	3,442	5,387
April 1, 1985 - March 31, 1990	9,221	20,200	29,421
April 1, 1990 - March 31, 1995	6,067	20,078	26,145
April 1, 1995 - March 31, 2000	3,299	12,793	16,092
April 1, 2000 - March 31, 2005	1,845	5,827	7,672
April 1, 2005 - March 31, 2010	1,020	1,185	2,205
April 1, 2010 - March 31, 2015	563	237	800
April 1, 2015 - March 31, 2020	285	49	334
After March 31, 2020	113	8	121
	24,651	64,104	88,755

.../3

The Annuities Branch underwrote 1,935 group pension plans over the years. However, premiums were received under only 30 plans during the 1983-84 fiscal year. Premiums have not been received for some time under 621 of those plans. Of the remaining 1,284 plans, 1,255 have been formally discontinued on the advice of the companies involved and the other 29 have terminated in the absence of any active employee registered in the plan.

During the 1983-84 fiscal year, 6,084 group certificates reached the payment stage, compared to 6,773 during the previous fiscal year, leaving 64,104 certificates not yet under payment.

The number of individual contracts reaching the payment stage during the fiscal year were at 1,876. This was slightly less than 1,886 during the previous year. There are still 24,651 individual contracts in a deferred payment status.

Mortality Experience

During the 1983-84 fiscal year, 6,283 annuities in payment were either terminated or adjusted because of death (3,753 group certificates and 2,530 individual contracts). This compares with 6,349 in the previous year.

Male annuitants held 4,580 of those annuities in payment affected by death. Female annuitants held 1,703. The average age of death of 76.9 years for male annuitants remained unchanged. Female annuitants averaged 82.7 years of age at death, down 0.5 from last year.

An amount of $19.9 million of reserve was released as a result of deaths involving annuities in payment. Of this, $15.7 million resulted from the complete termination of annuities. The remaining $4.2 million emerged from the consequential reduction of reserve factors (after the annuitants' deaths) for annuities with a guaranteed period and annuities with joint and last survivor provisions.

.../4

Centenarians

Twenty-six annuitants became centenarians during the year. Taking deaths among the centenarians into account, there was a net increase of one centenarian, for a total of 81 as of March 31, 1984. Twenty-three of these are male, same as last year and sixty-eight were female. The oldest annuitant, a female, was 108 years old.

Financial Statement

Total receipts amounted to $77.9 million, a decrease of $1.8 million from the previous fiscal year. Interest credited to the Account, at $76.8 million, accounted for $1.7 million of that reduction.

Premium income totaled $1,017,200, down by about $125,800 from the previous year. Of this total, $985,000 was received under individual contracts, and the balance of $32,200 represented employer and employee contributions under group contracts.

Total disbursements of $102.4 million were $1.7 million greater than in the previous fiscal year. Payments under matured annuities increased by $1.7 million to a total of $96.6 million. Other disbursements of $5.8 million included $3.7 million for refunds of premiums, $1.6 million for lump sum settlement of guaranteed instalments and $0.5 million for miscellaneous payments.

While total disbursements exceeded receipts by some $24.5 million for the year, total actuarial reserves ($1,122.6 million as of March 31, 1984) were $25.6 million lower than at the previous year-end. As a result, there was an actuarial surplus of slightly more than $1.1 million for the 1983-84 fiscal year.

.../5

This actuarial surplus resulted from the fact that actuarial reserves calculated at the end of the fiscal year were smaller than total funds accumulated during the year. Since a portion of accumulated funds was no longer required as of March 31, 1984 to cover the government obligations under the program, it could therefore be released as an actuarial surplus for the fiscal year.

Actuarial Certificate

The Chief Actuary has certified that the reserves determined in respect of annuity contracts in force as of March 31, 1984 (as per the valuation summary reproduced herein) were calculated in accordance with subsection 15(1) of the Government Annuities Improvement Act and the Regulations pertaining thereto, and make good and sufficient provision for all obligations guaranteed under the terms of the government annuity contracts in force as of March 31, 1984.

Valuation of Government Annuities as of March 31, 1984

Classification	Number	Amount of annuity	Actuarial reserve
		$	$
Matured: (in payment)			
Males, ordinary annuities	45,751	30,526,579	186,353,606
Females, ordinary annuities	31,048	16,326,697	107,053,731
Males, guaranteed annuities	43,163	29,644,302	261,760,272
Females, guaranteed annuities	12,757	6,804,935	66,878,058
Reducing at Old Age Security age	4,048	6,279,496	25,100,687
Last survivor ordinary	5,101	3,635,953	34,348,216
Last survivor guaranteed	76	33,119	329,590
Annuities certain	5,171	3,534,761	10,808,811
Temporary annuities	975	273,662	660,634
Sub-total	148,090	97,059,504	693,293,605
Cheques due on suspended annuities	N/A		113,987
Death benefits by instalments	40		41,414
Total Matured	148,130		693,449,006
Deferred: (not yet in payment)	88,755		429,180,285
Total	236,885		1,122,629,291

Report to the
Minister of Employment and Immigration
on the examination of the
financial statements of the
GOVERNMENT ANNUITIES ACCOUNT
for the year ended March 31, 1984

AUDITOR GENERAL OF CANADA VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

AUDITOR'S REPORT

The Honourable John Roberts, P.C., M.P.
Minister of Employment and Immigration

I have examined the balance sheet of the Government Annuities Account as at March 31, 1984 and the statements of operations and unpaid annuities for the year then ended. My examination was made in accordance with generally accepted auditing standards, and accordingly included such tests and other procedures as I considered necessary in the circumstances.

In my opinion, these financial statements present fairly the financial position of the Account as at March 31, 1984 and the results of its operations for the year then ended in accordance with the provisions of the Government Annuities Acts and Regulations and generally accepted accounting principles applied on a basis consistent with that of the preceding year.

Kenneth M. Dye, F.C.A.
Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
July 19, 1984

GOVERNMENT ANNUITIES ACCOUNT

Balance Sheet
as at March 31, 1984

ASSETS

	1984	1983
	(in thousands of dollars)	
Deposit with Receiver General for Canada	$ 1,046,824	$ 1,071,735
Accrued interest due from Canada	76,777	78,444
Accounts receivable	184	51
	$ 1,123,785	$ 1,150,230

LIABILITIES

Accounts payable	$ 17	$ 17
Actuarial surplus due to Canada	1,139	1,975
Unpaid annuities	1,122,629	1,148,238
	$ 1,123,785	$ 1,150,230

Approved by the Canada Employment and Immigration Commission:

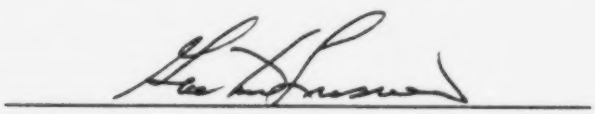

Chairman

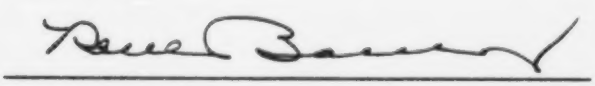

Executive Director
Finance and Administration

GOVERNMENT ANNUITIES ACCOUNT

Statement of Operations
for the year ended March 31, 1984

	1984	1983
	(in thousands of dollars)	
Income		
Interest from Canada	$ 76,777	$ 78,444
Premiums	1,017	1,143
Other	61	45
	77,855	79,632
Payments and others charges		
Annuity payments	98,274	96,550
Premium refunds	3,664	3,958
Unclaimed annuities	387	114
	102,325	100,622
Excess of payments and other charges over income for the year	$ 24,470	$ 20,990

GOVERNMENT ANNUITIES ACCOUNT

Statement of Unpaid Annuities
for the year ended March 31, 1984

	1984	1983
	(in thousands of dollars)	
Balance at beginning of the year	$ 1,148,238	$ 1,171,203
Excess of payments and other charges over income for the year	24,470	20,990
	1,123,768	1,150,213
Actuarial surplus - Excess of recorded unpaid annuities over calculated unpaid annuities at end of the year	1,139	1,975
Balance at end of the year	$ 1,122,629	$ 1,148,238
Represented by:		
Accumulated premiums and accrued interest for unmatured annuities	$ 429,180	$ 461,234
Present value of matured annuities	693,449	687,004
	$ 1,122,629	$ 1,148,238

GOVERNMENT ANNUITIES ACCOUNT

Notes to Financial Statements
March 31, 1984

1. Authority and purpose

The Government Annuities Account was established in 1908 by the Government Annuities Act, R.S.C. c. G-6, and modified by the Government Annuities Improvement Act, S.C. 1974-75-76, c. 83.

The purpose of the Act was to assist individuals and groups of Canadians to provide for their later years by purchasing Government annuities. The Improvement Act increased the rate of return on Government annuity contracts, increased their flexibility and discontinued future sales.

The Account is administered by the Canada Employment and Immigration Commission and operates through the Consolidated Revenue Fund.

2. Significant accounting policies

(a) Basis of accounting

The accounts of the Government Annuities Account are maintained on an accrual basis.

(b) Unpaid annuities

In accordance with Section 15 of the Acts, and with the Government Annuities Regulations, unpaid annuities comprise: (i) in respect of unmatured annuities, accumulated premiums and accrued interest, and (ii) in respect of matured annuities, the present value of such annuities actuarially determined on the basis of such rate or rates of interest and mortality tables as is prescribed.

(c) Actuarial surplus due to Canada

If at the end of any fiscal year the recorded amount of unpaid annuities exceeds or is less than the calculated amount of unpaid annuities, the difference results in an actuarial surplus or deficit which is charged or credited to the Government Annuities Account within the Consolidated Revenue Fund.

(d) Interest from Canada

Interest from Canada is calculated annually on unpaid annuities, at a rate of seven per cent, as required by the Improvement Act.

(e) Unclaimed annuities

Unclaimed annuities represent amounts transferred to the Consolidated Revenue Fund in respect of annuities that could not be paid because the annuitants could not be located.

3. Services provided without charge

Administrative services are provided to the Account by the Canada Employment and Immigration Commission without charge.

For the year ended March 31, 1984, the cost of these services amounted to $3,532,000 (1983 - $3,432,000), including amounts for services provided without charge by other Government departments to the Commission.

Emploi et Immigration Canada
Employment and Immigration Canada

Rapport annuel des rentes sur l'État

1983-1984

Canada

Rapport annuel des rentes sur l'État

1983-1984

PN. 102/84

Sous-ministre et Président
Emploi et Immigration Canada

Deputy Minister and Chairman
Employment and Immigration Canada

L'honorable Flora MacDonald
C.P., député
Ministre de l'Emploi et de
l'Immigration
OTTAWA (Ontario)

Madame le Ministre,

Au nom de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, j'ai l'honneur de vous présenter, pour la gouverne du Parlement, le Rapport annuel des rentes sur l'État, portant sur la période du 1er avril 1983 au 31 mars 1984.

Ce rapport a été établi en conformité avec l'article 18 de la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État.

Veuillez agréer, Madame le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président,

Gaétan Lussier

Ottawa K1A 0J9

Genèse

La Loi relative aux rentes sur l'État, jalon de la législation canadienne, est entrée en vigueur le 1er septembre 1908. Elle autorisait la vente de rentes à jouissance différée ou immédiate aux Canadiens soit à titre individuel, soit en vertu des modalités du régime de pensions de l'employeur, pour amener ainsi les Canadiens à faire des économies en vue de leur retraite.

Dans les années 1960, d'autres programmes de prestations sociales, tels que la Sécurité de la vieillesse, le Supplément du revenu garanti et le Régime de pensions du Canada avaient été mis sur pied et prenaient de l'importance pour ce qui est d'assurer aux Canadiens un certain revenu pendant leur retraite. Ce changement, conjugué à l'intérêt croissant que suscitaient les régimes de pensions privés, a entraîné une diminution constante des ventes de contrats de rentes sur l'État de telle sorte que le gouvernement a décidé de mettre fin à la vente de ces contrats en 1967.

Les poussées inflationnistes des années 1970, conjuguées à des taux d'intérêt de plus en plus élevés, ont amené le gouvernement à relever les taux d'intérêt versés à l'égard des rentes, de façon à les faire correspondre davantage aux taux offerts dans le secteur privé. La Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État, adoptée en décembre 1975, portait à 7 % le taux d'intérêt applicable aux rentes non échues. Jusqu'alors, le taux d'intérêt moyen avait été d'environ 4 %. En outre, les rentes déjà échues et les rentes venant à échéance ont été accrues d'un pourcentage d'augmentation variant selon le taux d'intérêt du contrat. Les augmentations allaient de 10 % dans le cas des contrats dont le taux d'intérêt était de 5½ %, à 32 % dans le cas des contrats portant un taux d'intérêt de 3 %. Toutes les augmentations étaient rétroactives au 1er avril 1975.

.../2

La Loi sur l'augmentation du rendement des rentes mettait officiellement fin à la vente de contrats de rentes sur l'État. Elle permettait également le versement d'une rente maximum de plus de $1,200 afin de permettre aux détenteurs de contrats de profiter de la majoration liée au relèvement du taux d'intérêt.

Statistiques sur la charge de travail

La Direction des rentes continue d'administrer les contrats échus et ceux qui viendront à échéance dans les prochaines années. Depuis 1908, environ 553,000 contrats individuels et certificats collectifs ont été émis. La majorité d'entre eux (soit 316,200) sont depuis dissous, résiliés ou ont par ailleurs été remboursés par la Direction des rentes. Au 31 mars 1984, environ 88,700 contrats individuels et certificats collectifs étaient toujours en jouissance différée, alors que 148,130 autres étaient arrivés à échéance. Au cours de l'année financière, une rente a été servie à près de 123,600 rentiers, ce qui représente environ 1.5 million de chèques. Dans le cas des rentes qui ne sont pas encore venues à échéance, le tableau suivant donne un aperçu des dates auxquelles les versements commenceront.

	Contrats individuels différés	Contrats collectifs différés	Total
Avant le 1er avril 1984	293	285	578
1er avril 1984 au 31 mars 1985	1,945	3,442	5,387
1er avril 1985 au 31 mars 1990	9,221	20,200	29,421
1er avril 1990 au 31 mars 1995	6,067	20,078	26,145
1er avril 1995 au 31 mars 2000	3,299	12,793	16,092
1er avril 2000 au 31 mars 2005	1,845	5,827	7,672
1er avril 2005 au 31 mars 2010	1,020	1,185	2,205
1er avril 2010 au 31 mars 2015	563	237	800
1er avril 2015 au 31 mars 2020	285	49	334
Après le 31 mars 2020	113	8	121
	24,651	64,104	88,755

.../3

Au cours des années, la Direction des rentes a souscrit 1,935 contrats collectifs. Cependant, des cotisations ont été versées au titre de 30 régimes seulement au cours de l'année financière 1983-84. Des cotisations n'ont pas été reçues depuis un certain temps au titre de 621 autres régimes. Des quelque 1,284 régimes qui restent, 1,225 ont été résiliés officiellement par l'employeur et les 29 autres ont été interrompus parce qu'aucun employé n'était inscrit au fichier actif.

Au cours de l'année financière 1983-84, 6,084 certificats collectifs sont arrivés à échéance contre 6,773 au cours de l'année financière précédente. Il reste donc 64,104 certificats non échus.

De même, le nombre de contrats individuels arrivés à échéance au cours de l'année financière s'élevait à 1,876. C'était légèrement moins que les 1,886 contrats qui sont arrivés à échéance au cours de l'année financière précédente. Il reste 24,651 contrats individuels non échus.

Données sur la mortalité

Au cours de l'année financière 1983-84, 6,283 rentes ont cessé d'être servies ou ont été redressées en raison du décès de leur détenteur (3,753 certificats collectifs et 2,530 contrats individuels), comparativement à 6,349 au cours de l'année précédente.

Les hommes détenaient 4,580 de ces rentes et les femmes, 1,703. L'âge moyen des hommes au moment du décès était de 76.9 ans, la même chose que l'année précédente. Dans le cas des femmes, l'âge moyen était de 82.7 ans, une diminution de 0.5 an par rapport à l'année dernière.

.../4

Le montant des réserves retranchées par suite du décès de rentiers s'élevait à $19.9 millions dont $15.7 millions découlaient de la liquidation de rentes. Les autres $4.2 millions sont attribuables à la réduction des réserves (après le décès du rentier) dans le cas de rentes avec annuités certaines ou de rentes réversibles.

Centenaires

Vingt-six rentiers sont devenus centenaires au cours de l'année. Compte tenu des décès parmi les centenaires, l'augmentation nette du nombre de centenaires a été de 1, pour un total de 81 au 31 mars 1984. Vingt-trois d'entre eux étaient des hommes, la même chose que l'année précédente et 68 des femmes. La rentière la plus âgée avait 108 ans.

Bilan financier

Le montant total des rentrées d'argent s'élevait à $77.9 millions, ce qui représente une diminution de $1.8 million par rapport à l'année financière précédente. Les intérêts crédités au Compte s'élevaient à $76.8 millions, représentant $1.7 million de cette réduction.

Les recettes tirées des cotisations représentaient $1,017,200, une diminution d'environ $125,800 par rapport à l'année précédente. Du total, $985,000 provenaient des cotisations versées en vertu de contrats individuels tandis que le solde de $32,200 provenait des cotisations versées par les employeurs et les employés en vertu de contrats collectifs.

Les débours ont augmenté de $1.7 million par rapport à l'année financière précédente pour atteindre $102.4 millions. Le montant des rentes versées a augmenté de $1.7 million et s'élève donc à $96.6 millions. Les $5.8 millions qui restent se répartissent comme suit: $3.7 millions au titre du remboursement de cotisations, $1.6 million au titre du règlement forfaitaire de versements garantis et $0.5 million au titre de versements divers.

.../5

Le montant total des sorties d'argent dépassait de $24.5 millions le montant total des rentrées d'argent pour l'année. Au 31 mars 1984, le montant total des réserves actuarielles s'élevait à $1,122.6 millions soit une diminution de $25.6 millions par rapport à la fin de l'année précédente. En conséquence, il se dégagea un surplus actuariel d'environ $1.1 million au cours de l'année financière 1983-84.

Ce surplus découle du fait que les réserves actuarielles calculées à la fin de l'année financière étaient inférieures au total des fonds accumulés au cours de l'année. Étant donné qu'au 31 mars 1984 le gouvernement n'avait plus besoin d'une partie des fonds accumulés pour respecter ses engagements en vertu du programme, cette partie des fonds a pu être libérée sous forme d'un surplus actuariel pour l'année financière.

Certificat actuariel

L'Actuaire en chef a attesté que les réserves prévues à l'égard des contrats de rentes en vigueur au 31 mars 1984 (selon le sommaire d'évaluation ci-joint) ont été calculées conformément au paragraphe 15(1) de la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État et des règlements y afférant, et qu'elles sont suffisantes pour acquitter toutes les rentes garanties en vertu des modalités des contrats de rentes sur l'État en vigueur au 31 mars 1984.

.../6

Valeur des rentes sur l'État au 31 mars 1984

Classification	Nombre	Montant de la rente	Réserves actuarielles
		$	$
Rentes échues: (servies)			
Hommes, rentes ordinaires	45,751	30,526,579	186,353,606
Femmes, rentes ordinaires	31,048	16,326,697	107,053,731
Hommes, rentes garanties	43,163	29,644,302	261,760,272
Femmes, rentes garanties	12,757	6,804,935	66,878,058
Rentes décroissantes à compter de l'âge d'admissibilité à la pension de sécurité de la vieillesse	4,048	6,279,496	25,100,687
Rentes réversibles, ordinaires	5,101	3,635,953	34,348,216
Rentes réversibles, garanties	76	33,119	329,590
Rentes certaines	5,171	3,534,761	10,808,811
Rentes temporaires	975	273,662	660,634
Total partiel	148,090	97,059,504	693,293,605
Chèques à émettre à l'égard des rentes suspendues	S/O		113,987
Prestations de décès par versements périodiques	40		41,414
Total des rentes échues	148,130		693,449,006
Rentes différées: (non échues)	88,755		429,180,285
Total	236,885		1,122,629,291

Rapport au ministre de
l'Emploi et de l'Immigration
sur la vérification des
états financiers du
COMPTE DES RENTES SUR L'ÉTAT
pour l'exercice terminé le 31 mars 1984

AUDITOR GENERAL OF CANADA VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

L'honorable John Roberts, C.P., député
Ministre de l'Emploi et de l'Immigration

J'ai vérifié le bilan du Compte des rentes sur l'État au 31 mars 1984 ainsi que l'état des résultats et l'état des rentes non versées pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Compte au 31 mars 1984 ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les dispositions des lois relatives aux rentes sur l'État et les Règlements y afférant et les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Canada

Kenneth M. Dye, F.C.A.

Ottawa, Canada
le 19 juillet 1984

COMPTE DES RENTES SUR L'ÉTAT

Bilan au 31 mars 1984

ACTIF

	1984	1983
	(en milliers de dollars)	
Dépôt auprès du Receveur général du Canada	$ 1,046,824	$ 1,071,735
Intérêts courus à recevoir du Canada	76,777	78,444
Débiteurs	184	51
	$ 1,123,785	$ 1,150,230

PASSIF

Créditeurs	$ 17	$ 17
Surplus actuariel à verser au Canada	1,139	1,975
Rentes non versées	1,122,629	1,148,238
	$ 1,123,785	$ 1,150,230

Approuvé par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada:

le Président

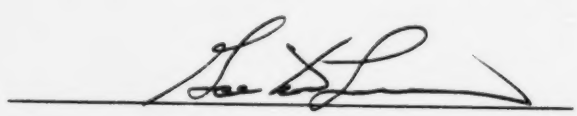

le Directeur exécutif
Finances et administration

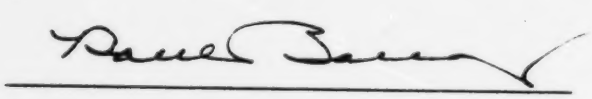

COMPTE DES RENTES SUR L'ÉTAT

État des résultats
pour l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
	(en milliers de dollars)	
Revenus		
Intérêts en provenance du Canada	$ 76,777	$ 78,444
Primes	1,017	1,143
Autres	61	45
	77,855	79,632
Paiements et autres débits		
Rentes	98,274	96,550
Remboursement de primes	3,664	3,958
Rentes non réclamées	387	114
	102,325	100,622
Excédent des paiements et autres débits sur les revenus pour l'exercice	$ 24,470	$ 20,990

COMPTE DES RENTES SUR L'ÉTAT

État des rentes non versées pour l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	$ 1,148,238	$ 1,171,203
Excédent des paiements et autres débits sur les revenus pour l'exercice	24,470	20,990
	1,123,768	1,150,213
Surplus actuariel - excédent des rentes non versées comptabilisées sur les rentes non versées selon le calcul à la fin de l'exercice	1,139	1,975
Solde à la fin de l'exercice	$ 1,122,629	$ 1,148,238
Représenté par:		
Primes cumulées et intérêt couru sur les rentes non échues	$ 429,180	$ 461,234
Valeur actuelle des rentes échues	693,449	687,004
	$ 1,122,629	$ 1,148,238

COMPTE DES RENTES SUR L'ÉTAT

Notes afférentes aux états financiers du 31 mars 1984

1. Autorisation et but

Le Compte des rentes sur l'État a été constitué en 1908 en vertu de la Loi relative aux rentes sur l'État c. G-6, S.R. et modifié par la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État, S.C. 1974-75-76, c. 83.

Le but de la Loi était d'encourager les individus et groupes de Canadiens à pourvoir à leurs besoins futurs par l'achat de rentes sur l'État. La Loi sur l'augmentation du rendement a augmenté le taux de rendement des contrats de rente sur l'État, a augmenté leur flexibilité et elle a mis fin à la vente de rentes à l'avenir.

Le Compte est administré par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et il opère à même le Fonds du revenu consolidé.

2. Principales conventions comptables

a) Système comptable

Les comptes du Compte des rentes sur l'État sont tenus selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Rentes non versées

Conformément à l'article 15 de la Loi, et aux Règlements des rentes sur l'État, les rentes non versées comprennent: (i) les primes accumulées et l'intérêt couru sur les rentes non échues ainsi que (ii) la valeur actuelle des rentes échues établie selon une méthode actuarielle fondée sur le(s) taux d'intérêt et les tables de mortalité tels que prescrits.

c) Surplus actuariel dû au Canada

Lorsque, à la fin d'un exercice, le montant comptabilisé des rentes non versées dépasse les rentes non versées calculées ou lui est inférieur, la différence représente le surplus ou le déficit actuariel lequel est imputé ou crédité au Compte des rentes sur l'État dans le Fonds du revenu consolidé.

d) Intérêt en provenance du Canada

L'intérêt en provenance du Canada est calculé annuellement sur les rentes non versées, au taux de sept pour cent comme l'exige la Loi sur l'augmentation du rendement.

.. 2

e) Rentes non réclamées

Les rentes non réclamées comprennent les montants virés au Fonds du revenu consolidé à l'égard des rentes qui n'ont pu être versées parce que les rentiers sont introuvables.

3. Services fournis gratuitement

Les services d'administration du Compte sont à la charge de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1984, le coût de ces services se chiffre à $3,532,000 ($3,432,000 en 1983) et comprend des montants pour des services fournis gratuitement à la Commission par d'autres ministères.